



Réunion informelle OS/Direction du 19/12 à la DDTM 44

Intervention CGT

Remarques sur la mise en œuvre de la réforme ADS au niveau national

Nous disons

NON A UN PLAN SOCIAL AU RABAIS OUI A DE JUSTES INDEMNISATIONS ET A L'AVENIR DES SERVICES

Supprimer des postes de fonctionnaires d'État par milliers, abandonner des missions et restructurer des services, pour soi-disant réduire les dettes et dépenses publiques, sont une chose. Mais arguer du même raisonnement pour ne pas assumer les surcoûts inhérents à ces choix, en refusant d'en payer le prix par des mesures justes, au bénéfice des agents qui en sont les victimes, relève du cynisme. C'est proprement scandaleux et cela traduit un manque de considération évident vis-à-vis des agents.

Considérant :

- Le « volet RH » du plan de restructuration comme particulièrement insuffisant et inique en regard des sacrifices consentis et des préjudices subis par des milliers d'agents.
- L'indigence des mesures d'accompagnement indemnitaires et financières face aux demandes et aux besoins exprimés par les personnels, puisqu'elles se cantonnent pour l'indemnisation de la mobilité géographique à l'application pure et simple du décret du 17 avril 2008 et pour les rémunérations à quelques mesures techniques d'opportunité à minima.
- L'inconsistance de ces mesures qui contrastent avec celles d'autres ministères ; par exemple au ministère de la Justice en 2008 dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, ou au ministère du budget et des finances lors de la fusion des services du Trésor et des Finances ou encore tout récemment aux ministères de l'Intérieur et de la Défense.
- L'incapacité de notre administration à porter le dossier à la fonction publique et au budget pour défendre les personnels et arracher des contre-parties sérieuses en compensation de décisions de suppressions d'emplois dictées par la réduction à tout prix de la dépense publique dans la fonction publique de l'État ; décisions strictement politiques dont les agents ne peuvent être tenus pour responsables.

Dans ce contexte, la CGT exige :

De justes mesures de gestion et d'indemnisations soient prises pour compenser les importantes pertes financières et les préjudices sur la carrière

que ne manqueront pas de subir de nombreux agents qui seront mutés d'office sur un poste qu'ils ne souhaitent pas ou qui seront forcés de subir une mobilité géographique forcée avec toutes les contraintes et les conséquences que cela impliquera sur leur vie professionnelle et familiale.

Un cadre global de garanties collectives qui permette :

1. aux agents qui le souhaitent de continuer à exercer leurs missions sans être contraints à une mobilité géographique et professionnelle qu'ils n'ont pas demandées,
2. aux collectivités territoriales d'exercer les missions sans surcoût tout en continuant à pouvoir bénéficier de la compétence des agents qui en ont actuellement la charge,
3. aux agents qui à défaut subiraient une mobilité forcée, de bénéficier d'une indemnisation pleine et entière de tous les frais financiers induits et de primes de restructuration conséquentes.

L'élaboration de véritables Projets de Service dans toutes les DDT(M)

comportant un diagnostic et un état des lieux, un volet stratégique fixant les orientations (enjeux des politiques de l'État) ainsi qu'un volet opérationnel définissant les champs d'action et les missions (organigramme, organisation, fonctionnement) qui apporte du sens et du contenu à de véritables Services Techniques du Développement Durable et de l'Environnement de proximité dans les Territoires et qui redonne un espoir en l'avenir à chacune et à chacun.

Remarques sur la mise en œuvre de la réforme ADS au niveau local

Nous déplorons les degrés d'avancement hétérogènes constatés d'un département à l'autre, dans la mise en œuvre de cette réforme ADS.

Nous sommes conscients de la complexité de l'exercice sur le plan local puisque outre le devenir des agents concernés, il est également question de la pérennité de l'organisation infra-départementale.

Par ailleurs, la réforme territoriale en cours aura à terme et mécaniquement un impact sur le plan de restructuration ADS - ATESAT.

Nous constatons tous les jours l'inquiétude grandissante (voire parfois la détresse) des agents de la filière ADS au fur et à mesure que l'échéance du 1er juillet 2015, se rapproche.

A six mois de cette échéance, le manque de lisibilité sur la mise en œuvre de ces réformes pour un ¼ des agents de la DDTM 44, devient un facteur anxiogène intolérable.

En conséquence, nous exigeons :

- La plus grande transparence dans l'organisation qui va être mise en place dans les mois qui viennent avec élaboration d'un calendrier précis des différentes phases opérationnelles. Cet aspect nécessite une information rapide à destination des agents concernés (une réunion de la filière ADS serait souhaitable en début d'année). Par ailleurs, il serait temps d'avoir un retour du groupe de travail créé en début d'année (composé de chefs de service et de responsables de divisions) sur "la nouvelle organisation des services pour le 01 juillet 2015". Dans le même ordre d'idées, une synthèse écrite des rencontres avec les collectivités est toujours attendue (cf CT du 2 septembre 2014).
- La plus grande transparence dans la procédure de pré-positionnement des agents et de bourse aux postes éventuelle
- La plus grande transparence sur la configuration des futures divisions et une clarification sur les interactions possibles avec la création des maisons de l'Etat dans le département
- Une quantification rapide du besoin d'effectif sur les missions restantes en ADS : instruction des permis Etat, gestion de la fiscalité de l'urbanisme, supervision de la police de l'urbanisme, conseil amont et expertise pour les projets complexes des collectivités, l'animation et la formation du réseau local ADS, la veille juridique. A cette occasion, nous demandons que les barèmes les plus favorables appliqués dans les autres DDT(M) pour quantifier ces besoins soient appliqués localement.
- Une clarification des modalités d'application du droit de remords